



Un aspect du discours polémique avant les  
*Provinciales* : du bon sens des mots dans la *Satyre*  
*Ménippée*

Marie-Luce Demonet

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/576>  
DOI : 10.4000/ccibp.576  
ISSN : 2493-7460

**Éditeur**

Centre international Blaise Pascal

**Édition imprimée**

Date de publication : 15 janvier 1996  
Pagination : 43-50  
ISSN : 0249-6674

**Référence électronique**

Marie-Luce Demonet, « Un aspect du discours polémique avant les *Provinciales* : du bon sens des mots dans la *Satyre Ménippée* », *Courrier du Centre international Blaise Pascal* [En ligne], 18 | 1996, mis en ligne le 07 janvier 2016, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/576> ; DOI : 10.4000/ccibp.576

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2019.

Centre international Blaise Pascal

---

# Un aspect du discours polémique avant les *Provinciales* : du bon sens des mots dans la *Satyre Ménippée*

Marie-Luce Demonet

---

- <sup>1</sup> La *Satyre Ménippée* est un texte polémique rédigé par des « Politiques » favorables à la paix. Sa première rédaction (autour de février-mars 1593) s'inscrit dans une actualité brûlante, celle de la fin des guerres de religion<sup>1</sup>. Les points de convergence avec les *Provinciales* consistent dans la présence des jésuites comme cible et le ton d'un discours pamphlétaire qui entend influencer sur l'opinion du lecteur hésitant. Cependant, les jésuites ne sont pas la cible unique de la *Satyre*, qui vise avant tout les Ligueurs français opposés à la légitimité du futur Henri IV. Il ne s'agit pas de questions doctrinales ni de discussions sur la grâce suffisante. Cependant, la présence insistante des jésuites comme inspireurs et conspirateurs tout au long du texte fait d'eux un maillon essentiel dans la justification doctrinale du tyrannicide. D'où l'importance fondamentale de la définition de certains termes comme celui qui servira d'exemple dans cette étude, le mot *assassin*.
- <sup>2</sup> Le jésuite de la *Satyre* n'est pas français : il est à la fois romain (par son allégeance au Pape) et espagnol par l'origine de l'ordre. Les jésuites mentionnés sont tous espagnols, mais il est fait également allusion aux jésuites français éducateurs, lorsque dans son discours D'Aubray rappelle leur tentative de récupération de l'Hôtel de Bourgogne pour le transformer en collège. Remplacement significatif du bon théâtre nécessaire au peuple par un endoctrinement non contrôlé. En outre, grâce à la justification savante de Juan de Mariana, l'assassinat de Henri III est considéré par les Ligueurs comme un « coup du ciel », un bienheureux coup de pouce de la Providence. Ce jésuite rend acceptable le régicide, il le pardonne et masque dans un usage pervers des mots la réalité des choses<sup>2</sup>. De ce fait, le sens des mots prononcés par les Ligueurs de la *Satyre* est à remettre à l'endroit, et l'une des missions du pamphlet est de montrer l'inversion provoquée par les fauteurs de troubles, pour que l'ordre initial soit rétabli.
- <sup>3</sup> En effet, comme l'avait dit Montaigne peu de temps auparavant, « notre intelligence se conduisant par la seule voix de la parole, celui qui la fauce, trahit la société publique<sup>3</sup> ». Il

importe, pour réconcilier un peuple déchiré par la guerre civile, de rétablir une communauté d'opinion qui s'appuie sur un usage ordinaire, légal et non spécieux, de mots aussi stratégiques que sont *hérétique*, *tyran*, *assassin*. Le cas du mot *assassin* est d'autant plus intéressant qu'il est tout moderne : emprunt récent, le mot est doté au XVI<sup>e</sup> siècle d'une histoire propre, qui remplit un vide sémantique que *meurtrier* ne pouvait tout à fait remplir. L'assassin devient celui qui tue sur commande. Pour les jésuites des *Provinciales*, cette obligeance peut suffire à les excuser. Pour Pascal et les auteurs de la *Satyre*, l'obéissance ne peut justifier la mauvaise cause.

## I. L'envers de la réalité

- 4 Il y a deux types de locuteurs dans la *Satyre Ménippée* : les Ligueurs (plus ou moins cyniques, plus ou moins impliqués) et D'Aubray, le « politique » représentant le Tiers État et qui, dans un copieux réquisitoire et sur le ton d'une catilinaire, accuse les Ligueurs de haute trahison et leur demande de se soumettre au seul véritable roi, Henri de Navarre. Au moment de la tenue des États Généraux de janvier-février 1593, Henri n'a pas encore abjuré (il le fera au mois de juillet 1593) et il n'est pas encore sacré (il le sera en février 1594). Les Guises détiennent de surcroît les saintes huiles nécessaires à l'onction.
- 5 Les mots employés par les Ligueurs dans leurs discours burlesques sont détournés de leur sens usuel et marqués par l'inversion caractéristique de la tradition carnavalesque, illustrée en littérature par Rabelais mais utilisée ici à des fins sérieuses : le climat est tragique au moment où se réunissent à Paris ces États Généraux convoqués par Mayenne – le frère des Guises assassinés à Blois en 1588 – pour élire un nouveau Roi (lui-même, par exemple...), alors qu'Henri de Navarre est aux portes de Paris et négocie son abjuration. Dans le système lexical utilisé par Mayenne, il faut comprendre chaque terme à rebours : les États Généraux du Royaume sont en fait les États Particuliers des chefs ligueurs. Un Catholique Zélé a toutes les chances d'être un ruffian sans scrupule à la solde de l'Espagne et la Sainte Ligue est une armée d'individus cherchant d'abord leur propre intérêt. Le dévot chrétien est celui qui appelle au meurtre, tout particulièrement le « dévot de la Sainte Messe de minuit » qui désigne l'exécutant de la Saint Barthélémy s'attaquant à l'ennemi désarmé et pris au piège. Après avoir rebaptisé à sa manière les brigandages ordinaires de la guerre civile, le chef Ligueur et tous les membres de son parti ne manquent pas d'appeler *tyran* le roi légitime assassiné en 1589 et à assassiner (Henri de Navarre). La tentative d'assassinat de ce dernier le 27 août 1594 par Pierre Barrière, est naturellement qualifiée de « sainte et catholique entreprise ». Et la réussite tragique du jacobin Jacques Clément (« saint martyr de la foi ») de « coup » d'un ciel qui a bon dos (et bon couteau). Le catalogue des devises ligueuses ressemble à la panoplie d'énoncés paradoxaux du roman de George Orwell, 1984 : « la liberté, c'est l'esclavage » ; « la paix, c'est la guerre », etc<sup>4</sup>.
- 6 Le renversement du sens des mots est le signe du renversement des valeurs religieuses et politiques. La stabilité du vocabulaire est, tout autant que la loi salique, la garantie d'une communauté de concepts qui fonde une nation. Mais le lexique n'était-il pas, encore à cette période, dans une instabilité pré-académique ? Les premiers lexicographes de la langue française, même s'ils n'écrivaient pas tous des dictionnaires, rédigeaient depuis le début du siècle des répertoires sur le modèle des *Commentarii* latins, grecs ou italiens, où le sens des mots était soigneusement analysé en fonction de leur relation à l'Histoire. Le vocabulaire de la société était l'objet d'une attention spéciale, que ce soit de la part d'un

huguenot comme Henri Estienne ou de la part de magistrats situés dans la mouvance des « Politiques » de la *Satyre Ménippée*, comme Claude Fauchet ou Étienne Pasquier<sup>5</sup>. Ils étaient tous juristes, tous défenseurs de la loi salique, et la loi de correspondance des mots à leur référent était aussi sacrée que l'« ancienne loi des François ou Gaulois », dont l'origine pouvait être contestée. Seuls comptaient le pacte et la convention établis une fois pour toutes. Les jésuites, dont la qualité essentielle semble à cette époque (du point de vue des Politiques) l'appropriation des territoires temporel et spirituel, apportent une caution ultramontaine et savante à la perversion des mots. La division du sens « selon le cas », dans une perspective déjà casuiste, s'oppose à l'universalité des lois divines (« tu ne tueras pas ») et à l'union d'un peuple sous un même roi.

- 7 Les auteurs des *Études sur la Satyre Ménippée* (éd. D. Ménager) insistent sur la mise en scène qui occupe la première partie de l'ouvrage : avant la harangue véhémement de D'Aubray, la procession des Ligueurs, les tableaux de tapisserie montrant les épisodes de jacquerie populaire et les discours des Ligueurs eux-mêmes s'inscrivent dans un cadre festif grotesque qui montre et dit clairement que ces prétendus grands du royaume sont en fait présents pour élire le roi de la fève, le roi des fous. D'ailleurs, les États se déroulent en janvier-février entre Épiphanie et Carnaval. Le cadre est certes celui de la fête des fous, mais plus encore de celui du théâtre comique du début du XVI<sup>e</sup> siècle, dans le genre engagé de la sotie, que ce soit la sotie sous forme de tableaux (les tapisseries, les scènes peintes dans l'escalier), de monologues joyeux (les harangues) ou de parades (la procession<sup>6</sup>). Or ce type de théâtre a été interdit – Rozé et D'Aubray le rappellent – à cause de la liberté de parole qui s'y exerçait et par peur des émeutes populaires qui pouvaient en être la conséquence<sup>7</sup>. La situation à la fin du siècle est exactement inverse : ce sont les prédicateurs (surtout jacobins et capucins) qui ont exalté le peuple et lui ont fait croire à l'illégitimité du vrai roi sous couvert de fidélité religieuse. Il s'agit donc de reconquérir le peuple manipulé par le mensonge stipendié et béni. Cependant, le monde de la sotie ne renaît pas à l'identique : la *Satyre* est construite de manière à mettre en valeur le discours sérieux du Politique D'Aubray<sup>8</sup>. Bien qu'il soit le seul à ne pas porter de masque carnavalesque, un élément essentiel traverse les différents discours et les unit profondément : c'est l'usage du jeu de mots et des vers, qui, en s'appuyant sur les vérités des politiques d'une manière ludique, provoque un *movere* essentiel à l'effet persuasif. On sait l'importance du jeu de mots au moment où l'état est en danger.
- 8 L'usage du calembour et de la poésie satirique accompagne la diabolisation carnavalesque de l'adversaire. Il est à plusieurs reprises question du « mystère » mis en scène par les prêtres ligueurs, au sens où ils y jouent naturellement le rôle des démons souvent burlesques au demeurant dans les Passions de la fin du Moyen-Âge. Mais c'est comme s'ils avaient traversé la scène pour exercer leurs clowneries coupables sur la scène politique. Il faut donc les renvoyer prestement dans les coulisses de l'Espagne, ces « démons méridionaux » ou démons de midi, marionnettes déguisées mais dangereuses. On sait en outre grâce aux procès instruits à la même époque que les diables et les hérétiques ont l'habitude de se réunir en assemblées secrètes pour célébrer des messes à l'envers : ces États généraux sont la « très catholique synagogue » (p. 97) d'une secte qui vise à la destruction de la France par la perversion (les vices sexuels des Ligueurs sont rappelés), la trahison et l'assassinat.
- 9 Dans sa bénédiction des régicides passés et à venir, le rôle du prêtre est multiple : exciter par la prédication, pardonner, justifier après coup en invoquant les desseins divins, et sacrer un nouveau Roi avec les saintes huiles détenues par les Ligueurs. Agir sur le

peuple, agir sur les Grands et instituer un sacrement au profit de la secte. Les ordres religieux et certains évêques traîtres à la cause gallicane sont ainsi les détenteurs et dispensateurs d'une grâce qui se prétend suffisante.

- 10 L'imposture est évidente et insupportable dans l'esprit de ces monarchistes gallicans pour qui il est impossible de confisquer la personne royale. Le roi est divin par hérédité et consensus obligatoire, ce qui est la seule grâce nécessaire à sa légitimité. Si l'évêque ne peut pas être sacré à Reims, on se passera du sacre et Henri IV n'en sera pas moins roi. Le parallélisme entre l'onction et la valeur conventionnelle des mots est ici entièrement maintenu : ce n'est pas le clergé associé aux Ligueurs qui baptise ou débaptise les fonctions suprêmes, c'est une Loi héréditaire. Alors que Mayenne s'est attribué le titre « controuvé » de Lieutenant du Royaume, D'Aubray fait de cette appellation inouïe une analyse lexicologique : comment peut-on « tenir pour » un Royaume, un État ? N'est-ce pas précisément le signe de l'usurpation ? Tout au plus le « lieu-tenant » pourrait-il être au service de la nation (p. 179 et p. 193). Les magistrats et lexicographes de l'époque sont soucieux de conserver aux titres un sens acceptable. L'inflation dont ils sont l'objet est constamment dénoncée car elle est le signe d'une usurpation réelle comme le confesse le Chevalier des Rieux : représentant de la vieille et dégénérée noblesse d'épée, il mérite d'être appelé « Sire » même s'il est aussi peu raffiné qu'un soudard mercenaire.
- 11 La première édition de la *Satyre* est datée de la fin de 1594, au moment où Henri IV, catholique et sacré roi, est accepté comme prince légitime. Les événements évoqués dans les manuscrits antérieurs sont donc prophétisés après coup par les auteurs dans l'édition imprimée. Le changement de sens est évident puisque le texte, pamphlet engagé dans une actualité et destiné à changer les opinions à chaud, se trouve, au moment de sa publication et de sa large diffusion, porté à assumer une dimension satirique universelle et éventuellement une fonction « préventive » : on sait que l'assassinat d'Henri IV n'avait rien de surprenant et la tolérance religieuse était constamment menacée. Le changement de statut est marqué par le changement de titre : le manuscrit s'intitule « *Abbrégé des États* » et se présente comme un modeste compte-rendu. L'édition de 1594 porte le titre plus explicite de *Satyre ménippée du Catholicon d'Espagne*, et le « Discours de l'imprimeur » (ou second Avis) glose savamment cette nouvelle appellation (p. 244). Le genre de la satire demande un statut plus littéraire marqué par des antécédents illustres (Lucien, Varron, Rabelais) et par la prétention à l'universel. La *Satyre Ménippée* de 1594 et des éditions suivantes (47 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle !) joue à la fois sur la force de la réalité historique et sur la vérité intemporelle du point de vue défendu. Même si les principaux acteurs sont morts et la guerre terminée, les valeurs de la monarchie absolue et du gallicanisme restent à soutenir. La lutte contre l'Espagne et contre les jésuites n'est pas achevée. L'histoire spécifique des États Généraux prend alors la valeur d'un *exemplum* historique : elle devient tableau et « tapisserie » à garder en mémoire comme les anciennes jacqueries et rébellions contre le roi.
- 12 L'appellation de « satyre ménippée » a en outre l'objectif de rendre compte littérairement du mélange des genres opéré dans l'ouvrage. Cette donnée est importante car le vers, la prose, le discours sérieux et la harangue parodique ne peuvent pas avoir exactement la même valeur de vérité ni les mêmes effets sur le bon sens des mots.

## II. Les modes du discours de l'autre

- 13 Le premier « avis de l'imprimeur » raconte que l'auteur de cet *Abbrégé* est un Florentin, un gentilhomme d'esprit doté d'un regard « objectif ». La mise en scène est connue et personne n'est dupe : le lecteur lit la présentation ironique d'un texte engagé et dangereux qui demande une certaine complicité. S'il est devenu ensuite un topos dans l'histoire du roman moderne, un tel effet de distanciation est encore nouveau à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : on trouve un procédé semblable dans la préface du *Cymbalum Mundi* attribué à Bonaventure Des Périers (vers 1538), qui parle d'un manuscrit ancien trouvé puis traduit, etc. Dans ce cas comme dans celui de la *Satyre*, le texte est anonyme et soulève encore des problèmes d'attribution. L'auteur présumé du manuscrit, tout Italien qu'il est, se tient à l'écart d'une quelconque collusion avec la papauté : ni romain, ni vénitien, ni napolitain, il représente en quelque sorte la vraie Italie, la toscane, antique et étrusque<sup>9</sup>. Mais la *persona* endossée par l'imprimeur met en garde le lecteur contre l'aspect tendancieux de ce récit, puisque le Florentin appelle Henri de Navarre « roi de France » : il est donc hérétique...
- 14 Selon le premier avis de l'imprimeur, le texte original aurait été écrit en italien, puis volé par un breton ultra-catholique, traduit par un moine Romipète (l'intertexte rabelaisien est une constante de toute la *Satyre*) et enfin recouvert par des gentilshommes français. Aventures picaresques d'un manuscrit qui laisse supposer que toutes les bizarreries, hérésies ou trop bonnes pensées pourraient avoir été introduites malencontreusement par l'un des nombreux intermédiaires.
- 15 Ces informations sont d'autant moins à prendre au sérieux que le « Second Avis de l'imprimeur » opère une *retractatio* en règle de l'histoire italienne. Il est écrit « en trop bon français » dit l'imprimeur. L'insistance sur l'origine française s'appuie entre autres arguments sur un « lieu » au sens dialectique et rhétorique du terme, l'étymologie<sup>10</sup>. Un texte français est, par nature et par étymologie, un texte « franc et libre ». On verra alors le rôle capital joué par le sens attribué aux mots par de vrais Français « francs », qui donnent aux termes cruciaux comme *tyran* et *assassin* le sens et l'origine que l'Histoire leur attribue, et non la casuistique singularisante du jésuite ou du ligueur.

Rappel de la structure d'ensemble :

1. L'imprimeur au lecteur (1594). Discours de l'imprimeur (Second Avis, 5<sup>e</sup> édition ?)
  - 2.1. La *Vertu du Catholicon* (narration du Florentin)
    - 2.1.1. La procession
    - 2.1.2. Les tapisseries (jacqueries populaires, rébellions diverses)
    - 2.1.3. Les harangues.
      - 2.1.3.1. M. Lieutenant (Mayenne)
      - 2.1.3.2. M. le Légat
      - 2.1.3.3. M. le cardinal de Pelvé
      - 2.1.3.4. M. de Lyon
      - 2.1.3.5. M. le Recteur Rozé
      - 2.1.3.6. M. de Rieux (noblesse d'épée)
      - 2.1.3.7. M. D'Angoulevant (intervention de la « noblesse nouvelle »)
      - 2.1.3.8. M. D'Aubray (Tiers État) : réquisitoire contre la Ligue.
  - 2.2. Les tableaux de l'escalier. Fin de la narration.

3. Les poèmes (voix du peuple et du bon sens). Curiosités ajoutées et recueillies par le Florentin.
- 16 Si les *Provinciales* reprennent des citations textuelles des bons Pères (en les fragmentant selon les nécessités de la démonstration), la *Satyre* fait parler directement l'ennemi en présentant un « sommaire » de ses discours. La source n'est donc, en aucune manière, une source écrite. Les Politiques ont dans la réalité pris soin de brûler les discours des Ligueurs, notamment ceux de Mayenne, réputé bon orateur. Des magistrats comme Pierre Pithou se méfient de l'éloquence de la rue et des prêcheurs et de cette excitation directe opérée par la parole sur les esprits faibles de la populace ; l'ombre de Savonarole (autre florentin) est une menace pour les monarchistes politiques. Or le sommaire présenté par le prétendu Italien éclairé est l'abrégé des discours prononcés en français, « rédigés » en italien puis « traduits » en français, ce qui donne les harangues burlesques données à lire.
- 17 Théoriquement, et selon les doctrines littéraires en cours à l'époque, la reconstitution des discours réellement prononcés relève du vraisemblable historique : or, depuis Juan Luis Vivès (*De Disciplinis*, 1533) et Jean Bodin (*Méthode de l'histoire*, 1566), seul le vrai peut être considéré comme l'objet du genre historique. Même si le Florentin passe pour un témoin oculaire de fiction, son récit historique relève d'une pratique antérieure à la réflexion humaniste sur le discours historiographique à la Renaissance. La fiction de la *Satyre* s'appuie donc sur de très sérieuses connexions avec la réalité (les États Généraux, les noms propres réels) en utilisant les ressources de plusieurs genres littéraires : la sotie-parade, le monologue joyeux, le discours cicéronien (D'Aubray), le roman parodique rabelaisien et enfin les pratiques alors contestées de l'historiographie préhumaniste. Les harangues elles-mêmes sont installées dans un décor qui relève de la technique de l'*inventio* la plus fidèle à l'hypotypose : les tapisseries « mettent devant les yeux », comme le recommandent les rhétoriciens, les scènes historiques de rébellions ou de meurtres politiques à graver dans les mémoires. Parmi celles-ci, figure la secte des « Haschichins ».
- 18 Mais avant d'en venir à ce cas de rapprochement d'« exemples » qui relèvent du même crime, il faut souligner que les mots d'*assassin*, *assassiner*, *assassinateur*, utilisés par D'Aubray dans la véhémence de son réquisitoire, relèvent d'une rhétorique qui, pour être parodique, ne s'en appuie pas moins sur une technique efficace. Les auteurs de la *Satyre* préparent le terrain du coup de grâce monarchique en présentant « sincèrement » les harangues adverses qui d'elles-mêmes, révèlent ce qui aurait dû être caché. Les deux exemples les plus frappants sont ceux de la harangue de Mayenne et le discours du Recteur de la Sorbonne : une démonstration par le burlesque suivie d'une démonstration par l'absurde.
- 19 Le Lieutenant Mayenne locuteur de la *Satyre* révèle l'envers de son propre discours. Il expose clairement ses intentions de trois manières : premièrement, par leur présentation crue et cynique. Celle-ci culmine lorsqu'il s'en rapporte aux conseils de l'envoyé du roi d'Espagne Mendoza qui suggère, pour remédier à la famine de Paris assiégé, de faire du pain avec les os des morts (p. 49). Le fait est attesté par Pierre de l'Estoille et de Thou. La relation avec les rites de sorcellerie célébrés dans les « synagogues » de magiciens n'échappera à personne. Deuxièmement, par la révélation du principe qui guide le discours et les actions du personnage historique : un narcissisme envahissant et une pulsion de mort et de destruction universelle liée à l'individu Mayenne. Il développe un discours contre l'ordre et la paix et montre comment le pire viendrait de la conversion d'Henri. La prééminence de l'individualisme et du singulier conduit le cynique à avouer le

désir d'élimination sans scrupules des alliés eux-mêmes, comme les « seize » qui gouvernaient Paris. Mayenne se modèle une politique et une religion « à sa guise » dira plus loin D'Aubray (p. 140). En troisième lieu, Mayenne reconnaît sa propre infériorité et les conséquences de sa politique : l'allégeance à l'Espagne conduirait à détruire les privilèges de l'Église gallicane. Il concède bien rhétoriquement que les Bourbons ont plus de droits à la couronne (ils ont « meilleure preuve que moi de la descente de Saint Louis », p. 60), ce qui justifie le recours à une raison d'État en tout point superposable à sa personne. Le discours carnavalesque fait venir à la surface la réversibilité de l'usurpation et chaque argument avancé par Mayenne plaide contre lui-même.

- 20 Ce principe de retournement fonctionne sur le principe de la confession, monologue intérieur et secret subitement révélé aux foules. Le discours du Recteur Rozé, de la Sorbonne, est d'une autre nature tout en aboutissant aux mêmes résultats, l'auto-réfutation. Le professeur est de métier habile au maniement des syllogismes. Les auteurs de la *Satyre* le laissent exercer son talent et démontrer, *in modo et figura*, que Mayenne est un tyran et un imposteur. Son exorde est pourtant prometteur pour le camp des Guises : il s'adresse à la « très catholique synagogue » et approuve le fait d'avoir chassé le roi et « fait assassiner pour le bien de la foi catholique ». Mais son discours l'amène ensuite à évoquer l'exécution de Louchard et du Président Brisson :

Au reste, Monsieur le Lieutenant, vous avez fait pendre vostre argentier conzelateur, Louchard, et avez déclaré par consequent pendables tous ceux qui ont assisté à la cérémonie de l'Ordre de l'Union qu'on a baillée au président Brisson. Or est-il que tous les jeunes curez, prestres et moynes de nostre Université, et nous autres Docteurs, pour la plupart avons esté promoteurs de ceste tragedie : *Ergo gluc.* [...]. J'argumente ainsi : Louchard et ses consorts ont esté justement penduz, parce qu'ils estoient pendarts ; *Atqui* la plus part de nous autres Docteurs estions consorts et adherants et conseillers dudit pendu, *ergo* pendarts et pendables. (p. 103).

- 21 Il en conclut « logiquement » et pour sauver sa tête que Mayenne ne mérite pas la couronne, ce qui l'amène à proposer à sa place le marguillier de la Sorbonne... Le retournement ne se produit pas grâce à une lecture simultanée d'un contenu négatif mis à jour par l'absence de scrupules : il est engendré par le fil du discours professoral apparemment absurde qui se transforme en réquisitoire contre le chef de la Ligue. La Sorbonne applaudit à cette conclusion alternative, ce qui produit une confusion semblable à celle de la « cour du roi Petault, où chascun est maistre » (p. 121). La division naît là où l'on refuse d'accepter le Roi Unique et légitime par hérédité.

### III. Étude de cas : le mot *assassin*

- 22 L'Article 2 du *Catholicon* de la Ligue dénonce le risque de perversion de l'ordre ecclésiastique, « à faute de parler bon françois », expression que le second devis de l'imprimeur reprend à son compte. Or, on a vu la mise à nu des manipulations rhétoriques auxquelles les ligueurs anarchisants se livraient. Elles utilisent entre autres techniques le lieu par les différents sens des mots et le lieu de l'étymologie. Les rois de la fève exhortent le peuple à la paix, par une figure appelée antiphrase, ce qui est une allusion à l'étymologie bien connue de *bellum* selon la grammaire stoïcienne transmise par Varron. L'autre mot ayant subi une antiphrase historique est *tyran*, selon les témoignages des Anciens et des grammairiens. Le tyran n'était pas à l'origine un dictateur comme le montre l'usage qu'en fait Virgile<sup>11</sup>. *Assassin* est en revanche un nouveau venu dans le

vocabulaire français et repose, dans un contexte de crise politique aiguë, la question de l'adaptation des mots aux choses.

- 23 Érasme avait déjà dénoncé vigoureusement la discorde entre la réalité et les mots qui la représentent dans le colloque *De rebus et vocabulis*. Dans la seconde *Provinciale* (p. 682 de l'édition de La Pléiade), Pascal réaffirme que les « noms sont inséparables des choses ». L'indignation exprimée par la *Satyre* et par Pascal est comparable à la révolte d'Érasme contre les évêques si peu religieux : ceux qui modifient la définition du mot *assassin* pour laver le crime de régicide s'attaquent au pacte consensuel qui réunit une société autour de son vocabulaire. Pascal rappelle que ses adversaires donnent de ce mot une définition qui n'est pas reçue par la langue :

Mais nous entendons par le mot d'assassins ceux qui ont reçu de l'argent pour tuer quelqu'un par trahison. D'où il arrive que ceux qui tuent sans en recevoir aucun prix, mais seulement pour obliger leurs amis, ne sont pas appelés assassins. (VI<sup>e</sup> Provinciale, p. 716, en italiques dans le texte).

- 24 La division entre « ceux qui tuent pour de l'argent » et « ceux qui tuent pour obliger leurs amis » est une importante distinction de cas qui reflète bien la souplesse que la langue doit avoir en politique. Elle fait changer d'opinion probable selon le cas. Les Politiques et Pascal sont d'accord sur ce point : la loi universelle de l'interdiction du meurtre – et *a fortiori* du régicide – ne peut être contournée. Elle ne présente pas de cas. Ce que les jésuites des *Provinciales* séparaient, les auteurs de la *Satyre* avaient bien pris soin de le joindre dans une même représentation. En effet, la réflexion sur le sens du mot *assassin* est préparée par la description de la quatrième tapisserie, qui effectue une connexion évidente entre les « anciens et modernes Assassins » :

La quatriesme representoit, en gros, les faicts d'armes des anciens et modernes Assassins, autrement appelez Bedouins et Arsacides, qui ne craignoient d'aller tuer, jusques à la chambre et jusques au lict, ceux que leur prince imaginaire, Aloadin, surnommé le Viel de Six ou Sept Montaignes, leur commandoit. Entre autres y avoir deux figures plus apparentes : l'une, d'un comte de Tripoli, assassiné par un Sarrazin, zelateur de sa religion, en lui baisant les mains ; et l'autre, d'un Roy de France et de Pologne, proditoirement frappé d'un cousteau par un moyne desbauché, zelateur, en lui presentant à genoux une lettre missive. Et sur le front dudit moyne estoit escrit, en grosses lettres, l'anagramme de son nom Frere Jacques Clement ; C'EST L'ENFER QUI M'A CRÉÉ. (p. 26).

- 25 La présence des jésuites est comme une ombre diabolique dans la *Satyre*. La modification du sens des mots rappelée par Pascal est l'œuvre obscure et efficace de ceux qui prétendaient prendre le contrôle des collèges et dont l'érudition reconnue pouvait servir de caution savante à la politique la plus contestable. Dans sa harangue, l'archevêque de Lyon (ligueur) conseille :

Chargeons la conscience de nos bon peres jesuites (p. 95).

- 26 Le Recteur Rozé le prend au mot en utilisant le sinistre oxymore du « catholique assassinat » (p. 104). Les mots de la famille d'*assassin* reviennent plusieurs fois dans la bouche de D'Aubray (« tu l'as assassiné, canonisé l'assassinateur », p. 138) et servent aussi bien chez lui à désigner les meurtres commis au nom de la cause protestante, que ceux de la Ligue ou même de la cause royale : assassinat de François de Guise par Poltrot de Méré, de Coligny par Henri de Guise, et de Henri de Guise et Charles de Lorraine sur l'ordre d'Henri III.

- 27 Y a-t-il une différence entre un *assassin* et un *assassinateur*, puisque l'on trouve les deux formes comme noms communs dans la *Satyre* ? Montaigne utilise fréquemment *assassin*,

mais c'est *assassin* qu'on lit chez Rabelais. La forme *assassin* apparaîtrait comme nom commun vers 1560 (chez Rémi Belleau) et son histoire est traitée ensuite avec prédilection par Henri Estienne et Etienne Pasquier. Les Arsacides sont une secte musulmane chez Joinville qui raconte comment le Vieux de la Montagne, leur maître, avait voulu faire assassiner Saint Louis. Ce sont les chroniqueurs médiévaux (Joinville, Guillaume de Nangy, Nicetas de Constantinople et aussi Marco Polo) compilés par des commentateurs ultérieurs comme Nicole Gilles, Rafael Volaterranus et Paul Aemile, qui donnent les détails recopiés par les lexicographes de la Renaissance, comme cette étymologie d'Assassins rapprochés des haschichins. Cette origine a longtemps été tenue pour vraie (par Nerval entre autres), bien qu'elle soit actuellement contestée<sup>12</sup>.

- 28 Dans les occurrences françaises du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, le nom propre apparaît à titre de comparaison pour désigner ceux qui tuent sur ordre (il n'est pas question d'argent mais de drogue). Le nom de la secte permet de former le verbe *assassiner* puis le nom *assassin* qui est le plus anciennement attesté en français. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la forme *assassin* n'est pas un calque récent refait à partir du nom de la secte, mais un emprunt à l'italien *assessino* déjà utilisé par Dante. Henri Estienne, anti-italien et anti-médicéen comme on sait, ne se prive pas de mettre l'accent sur l'origine italienne du vocable en remontant non pas à Dante, mais à Machiavel et à Catherine de Médicis. Le mot arrive en France avec la peste italienne d'une raison d'État mal comprise. Pour lui, l'*assessino* tue en traître et c'est à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle probablement que l'assassin devient éventuellement mercenaire. Quoi qu'il en soit, Jacques Clément et Pierre Barrière semblent tuer pour « obliger leurs amis » selon l'expression du jésuite des *Provinciales*, même si les « doublons d'Espagne » alimentent efficacement le fanatisme religieux :

Vous luy [= Jacques Clément] promistes abbayes, éveschez, monts et merveilles, et laissastes faire le reste à Madame vostre sœur, aux Jesuites et à son Prieur, qui passoient bien plus outre et le lui promettoient rien moins qu'une place en Paradis au dessus des Apostres, s'il advenoit qu'il fust martyrisé. (D'Aubray, p. 174).

- 29 Or le jésuite conseiller de Mme de Montpensier est *irregular* : il n'a pas même pas le droit de dire la messe. De quel droit promet-il le Paradis ?
- 30 La proximité du récit donné par la tapisserie et l'étude du mot par Pasquier en 1596 et en 1607 (*Recherches de la France*, L. VIII, ch. 20) est remarquable : Pasquier remanie considérablement son texte entre les deux dates, notamment pour faire apparaître la responsabilité évidente des jésuites. La dernière édition parue du vivant de l'auteur (1621) ne signale pas l'assassinat de 1610. Ni Pasquier ni la *Satyre* ne relèvent l'emprunt à l'italien (ce serait mal venu sous la plume du prétendu narrateur florentin) pour des raisons politiques évidentes. Enfin, il est bien connu que les protestants monarchomaques avaient, à partir des années 1570, ouvertement justifié le tyrannicide en s'emparant du texte de La Boétie, *De la Servitude Volontaire* rédigé vers 1548 contre la tyrannie « en général ». Le mot *assassin* était donc chargé de toute la complexité politique française de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, en relation avec les alliances européennes du moment. *Assessino* ne permet pas de faire la relation avec l'Espagne, mais un lien métonymique est effectué par les auteurs de la *Satyre*, grâce au haschich-catholicon.
- 31 La légende rapporte que les adeptes de la secte étaient d'abord drogués avant d'être envoyés dans leurs missions meurtrières. Le nom de *Catholicon* rappelle d'abord l'illustre dictionnaire encyclopédique médiéval dont les humanistes se moquaient, tout en l'utilisant pour leurs propres travaux lexicographiques. Mais le suffixe en *-on* évoque

aussi la formation savante du nom de l'herbe « pantagruélien » dans le *Tiers Livre* de Rabelais (1546), et c'est vraiment d'une plante qu'il s'agit. Le pantagruélien possède un certain nombre de traits communs avec le chanvre, autrement dit le *cannabis*... Comme pour les plantes médicinales, la *Satyre* distingue le catholicon simple (la foi romaine, valable pour l'autre monde seulement) et le catholicon composé (encore le principe de division), créé à partir d'une opération alchimique et sophistiquée grâce à la vertu non moins miraculeuse de l'or espagnol. Par l'alchimie monétaire-religieuse, les auteurs infèrent que la poudre magique qui aveugle les assassins des rois légitimes est moins l'antique *cannabis* que le doublon espagnol. Il n'y aurait pas de différence entre tuer pour de l'argent et tuer pour ses amis. La poudre est donc d'une part le poison d'alchimiste sarrasin qui, hispanisé, devient le fruit du « higuero d'inferno », le figuier d'enfer ; d'autre part, c'est le poison du charlatan qui fait vendre une religion en poudre, galimatias destiné à enchanter le peuple. C'est la parole (la rhétorique ligueuse) qui a persuadé le peuple de Paris de souscrire à la révolte et d'accepter l'alliance mercenaire avec l'Espagne. C'est encore cette « rhétorique du paradis » qui a fait croire au pape Clément que le roi ne voulait pas se convertir. C'est par la parole également que les légitimistes vont reprendre et rectifier le discours monstrueux des ligueurs. Il faut donc le faire voir à la fois déformé (c'est le rôle du carnaval et du burlesque) et vrai contre lui-même.

- 32 Le mot *assassin* est pour les auteurs de la *Satyre* lié à la double drogue de la parole et de l'or ; grâce à l'alliage de ces deux composés dans l'alambic des jésuites et des ligueurs, le mot *assassin* peut vouloir dire « saint martyr ». Pasquier rapproche par deux fois les actes insensés des Arsacides avec la légende qui courait sur les Anabaptistes de Jean de Leyde<sup>13</sup> (1522), qui avaient en commun avec les « haschichins » d'entrer dans des sortes de trances les entraînant au meurtre ; ils ont ainsi cherché à assassiner les princes protestants qui leur étaient hostiles. La mise en évidence de la poudre et de son double rôle se fait naturellement par le discours lui-même, qui utilise une arme identique à celles de l'adversaire, la rhétorique aidée de la poésie : si les Ligueurs ont étymologisé anagrammatiquement en faisant de Bourbon un « embourbé », les Politiques satiristes à leur tour font de Henri de Bourbon un « homme bon » et de Jacques Clément un produit de l'Enfer. Mais ces calembours ne tiennent leur vérité que d'une permanence, la fidélité au roi et à la loi divine.
- 33 L'unicité et la rectitude de la ligne suivie par les Politiques s'oppose à la distorsion sémantique opérée par leurs adversaires. Bien entendu, les choses n'ont pas été aussi simples ni aussi claires. On prendrait facilement D'Aubray en flagrant délit d'argument spécieux. Comme les autres, il utilise les lieux combinés de la définition et de l'étymologie, en les appliquant au mot *assassin*. Il nie l'argument par la différence qui serait celui des jésuites de Pascal : il y a une différence entre celui qui tue pour de l'argent et celui qui défend une cause sainte. Le nœud de la question est en effet l'universalité de la définition, reçue de tous les Français comme la loi salique (équivalent de « gallique » chez Béroalde de Verville<sup>14</sup>) et qui, selon la doctrine d'Aristote, doit être universelle et réciproque (*Topiques*, VII, 5, 154b) : tout tueur sur ordre est un assassin et réciproquement. Mais la *fantaisie* particulière de Mayenne ou des jésuites fait prendre une opinion d'un individu ou d'un groupe pour une vérité. De même qu'il faut retourner à l'ancienne loi des François pour asseoir sûrement la monarchie, de même il faut stabiliser le lexique (qu'il soit constitué de larcins à d'autres langues importe peu) de façon à assurer la continuité héréditaire ou conquise de la langue. L'Histoire tient une place

importante dans cette consignation des mots, la plupart du temps légitimée par des magistrats qui mettent en évidence la supériorité de la convention dans la question de la *significatio verborum*.<sup>15</sup>

34 Dans le « second avis », l'imprimeur souligne l'importance du mot juste :

Quelques-uns ont rapporté à mon cousin qu'on a trouvé mauvais qu'il y ait mis les noms propres d'aucuns seditieux et principaux auteurs de tout le malheur de la France : mais je luy ay ouy dire qu'il estoit d'un país où l'on appelait le pain pain et les figures figures (p. 249).

35 On ne modifie pas impunément le sens des mots, pas plus qu'on ne modifie l'Histoire (surtout si l'on est assiégé sans espoir par un prince légitime et vaillant). Pascal, dans un contexte différent, s'attache également au sens « provincial » des mots qui engagent la relation de l'homme à l'État et à Dieu. Que Dieu « nous redonne nostre bon sens » (p. 187), dit D'Aubray. Les jésuites ont, selon les auteurs, tenté de l'enlever par la modification du lexique aidé de l'or espagnol. Ce bon sens « politique » ne peut se situer qu'au-dessus de la tragédie provoquée par le particularisme parisien : il est autorisé par un roi, non pas « probable » par élection oligarchique, mais certain par la consécration de la Loi.

## NOTES

1. Les auteurs sont des juristes, magistrats et parlementaires : Pierre Pithou, des poètes comme Jean Passerat (successeur de Ramus comme professeur d'éloquence au Collège Royal), et Nicolas Rapin. Ils désirent également la conversion du roi car elle est politiquement nécessaire, tout en admettant la liberté de conscience et de culte pour les protestants. Ce sont des positions adoptées par Etienne Pasquier et Montaigne. Aucune édition récente ne donne clairement les différents états du texte. Les manuscrits circulent dès la fin des États Généraux. Nos références renvoient à l'édition allemande de Franck, Oppeln, 1884. La présente étude doit naturellement beaucoup au recueil d'Études sur la *Satyre Ménippée* (Genève, Droz, 1987), où l'on peut lire les analyses de D. Ménager et F. Lestringant (éditeurs), A. Armand, J. Vignes, M.-A. Barrachina, M.-C. Gomez-Géraud, M.-D. Legrand, B. Boudou, M. Driol, P. Lambersy, F. Poirson, issues du séminaire de Daniel Ménager à l'Université Paris X. Voir également les Actes du colloque sur le Pamphlet en France au XVI<sup>e</sup> siècle, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1984.

2. Juan de Mariana, *De Rege et regis institutione libri III*, Toleti, apud Petrum Rodericum, 1599, L. I, p. 66-69.

3. *Essais*, L. II, ch. 18, p. 666-67 (texte de 1580) de l'édition Villey-Saulnier, P.U.F., 1965.

4. Les Ligueurs sont présentés dans les tapisseries comme « exhortant le peuple à la paix, par une figure nommée antiphrase » (p. 31).

5. Claude Fauchet, *Les Antiquitez Gauloises et françoises. Origine des dignitez et magistrats de France. Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise, ryme et romans, plus les noms et sommaire des œuvres de CXXVII Poètes François, vivans avant l'an MCCC, [1581]*, dans *Les Œuvres de Feu M. Claude Fauchet*, Paris, David Le Clerc et Jean de Heuqueville, 1610. Pasquier (*op. cit.*) est un grand pourfendeur de jésuites : il milite contre leur admission à l'Université et contre leur maintien au collège de Clermont ; il est pour lui intolérable qu'un ordre religieux intervienne dans les affaires françaises. Tous ses griefs sont récapitulés dans le *Catéchisme des Jésuites* (1602), mais Pasquier publie des écrits contre la Ligue dès 1589.

6. Sur ces distinctions, voir Jean-Claude Aubailly, *Le Monologue, le Dialogue et la Sottie*, Paris, Champion, 1976.
7. Le Recteur Rozé le confirme : « on ne joue plus de ces jeux scandaleux et satyres mordantes aux eschaffauts des colleges » (p. 99).
8. La référence antique est double : la *Satyre Ménippée* évoque le mélange des genres, dans la perspective de Varron, mais surtout (l'auteur anonyme le souligne) il faut y voir la renaissance du genre théâtral de la satire antique où le personnage rustique se permettait, comme le fou de la sotie, toute sorte de « brocards ».
9. À ce moment-là, Florence soutient Henri IV.
10. Sur la question des lieux et de l'étymologie voir Francis Goyet, *Rhétorique et littérature : le « lieu commun » à la Renaissance*, 1993, Paris, Champion, 1995.
11. Voir Étienne Pasquier, *Recherches de la France*, L. VIII, 1596-1621, ch. 19, p. 686 de l'édition de 1665 : « Le semblable est advenu au mot de Tyran que l'on approprioit à tout Prince Souverain, qui vivoit selon les Loix communes de son pays, sans extravaguer, et depuis on l'a adapté à celui qui contre tout ordre de droict se fait croire à la foule et oppression de ses subjects ».
12. Le vocable pourrait venir de l'arabe 'assas, patrouille. Mais le rapport assassin-haschichin est encore maintenu dans le roman historique de Freidoune Sahebjam, *Le Vieux de la Montagne*, Paris, Grasset, 1995. Voir le *Dictionnaire Historique de la Langue Française* d'Alain Rey.
13. Les Anabaptistes ont été honnis tout autant par les protestants que par les catholiques. Ils révéraient leur « roi » Jean de Leyde comme le nouveau roi de Jérusalem.
14. *Le Palais des Curieux*, Paris, Veuve M. Guillemot, 1612, ch. 45, p. 351-53. L'auteur déclare que cette possible métathèse du G et du S était bien expliquée dans un « vieil fragment latin » qui lui avait été précisément volé aux journées des Barricades (12 mai 88).
15. Les traités juridiques intitulés *De significatione verborum* exposent la théorie de la signification en matière de droit. L'un des plus connus est celui d'André Alciat (1530).

## INDEX

**Mots-clés** : Jésuite, satire, Satyre Ménippée, polémique

**Keywords** : Jesuit, satire, Satyre Ménippée, controversy

## AUTEUR

MARIE-LUCE DEMONET

Centre d'études supérieures de la Renaissance, Université François-Rabelais de Tours